

ÉDITION 2014

3ème prix ex-aequo: Ecole de Guerre Economique - FEHAP

Valoriser les établissements sans dépassement d'honoraires

Notre travail, pour la FEHAP, consistait à valoriser les établissements de santé privés non lucratifs ou publics dans lesquels les dépassements d'honoraires ne sont pas pratiqués.

Dans cet objectif, nous avons tout d'abord souhaité démontrer que le système français de financement de la santé n'est pas favorable aux établissements de santé qui ne pratiquent pas ces dépassements d'honoraires, en mettant l'accent sur la tarification à l'activité, qui ne convient pas aux activités non standardisables et crée une distorsion de concurrence dont les établissements privés non lucratifs pâtissent. Nous avons également souhaité mettre en perspective le système de santé français en observant la situation dans certains pays tels que les Pays-Bas.

Ensuite, nous avons recherché le moyen d'adapter les Missions d'Intérêt Général, les MIG, afin de rééquilibrer la situation. D'après nos nombreuses recherches, ce mode de financement nous est apparu comme étant le plus pertinent en vue de discriminer positivement les établissements ne pratiquant pas de dépassement d'honoraires. Afin que ces établissements puissent en bénéficier, nous avons avant tout recommandé de sensibiliser les centres concernés aux mécanismes d'attribution de ces dotations.

Enfin nous avons émis un certain nombre de préconisations pour la mise en place de diverses actions d'influence ayant trait à la loi de santé 2014 notamment.

Ces actions, ou techniques d'influence reposent sur trois piliers qui nous ont semblé essentiels. Le premier pilier visait essentiellement des parlementaires et autres acteurs clés de la loi de santé 2014. Le second pilier proposait des mesures concrètes, porteuses d'un message politique fort dans le but d'optimiser la portée des revendications et de toucher plus particulièrement la sphère sociétale. Enfin, Le dernier pilier envisageait un panel de mesures permettant d'élever notre action au niveau européen.

Camille STUDER, Madely CHIANEA, Anaïs FERRADOU, Mathieu PIEROTTI